



Formulaire d'évaluation de la propriété intellectuelle du Programme de démonstration des principes

Ce formulaire d'évaluation doit être rempli conjointement par le candidat principal désigné et le Bureau de transfert de la technologie. Il est utilisé pour déterminer l'admissibilité et pour fournir des renseignements supplémentaires au comité d'examen par les pairs. *Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour vos réponses aux questions, veuillez utiliser la section « informations supplémentaires » sur la page 3.*

Candidat principal désigné : _____

Agent du TT : _____

Question	Réponse	
1. Date du dépôt de la demande de brevet, s'il y a lieu (année/mois/jour) : Précisez si la demande de brevet est à titre provisoire ou régulier.		
2. Le candidat principal désigné (et le partenaire pour la phase II) répond-il aux critères d'admissibilité des IRSC (critères généraux et critères propres à cette possibilité de financement)?	O	N
3. Le candidat principal désigné possède-t-il un excellent dossier de subventions reçues d'organismes reconnus au terme d'un processus provincial, national et/ou international d'examen par les pairs, pour un projet dans des domaines connexes à la proposition?	O	N
4. Est-ce que la propriété intellectuelle (PI) a été communiquée au Bureau de transfert de la technologie (BTT)?	O	N
5. Est-ce que la PI a été soumise à une évaluation technologique initiale et choisie en raison de son potentiel commercial important? (L'évaluation peut comprendre des éléments relatifs au marché, à la technologie, à la PI.)	O	N
Résumez l'évaluation en quelques phrases (p. ex. méthode/éléments, évaluateur, résultats) :		
6. La PI a-t-elle été assortie d'options, l'objet d'une licence, vendue ou attribuée à un tiers autre que l'établissement universitaire et le ou les chercheur/inventeur/candidat(s)?	O	N
Décrivez la situation (en précisant s'il s'agit de licences exclusives ou non exclusives) :		
7. Pour la phase I : Est-ce que la PI proposée fait actuellement partie ou a fait partie du portefeuille d'une entreprise (autre les licences non exclusives)? (Dans l'affirmative, la demande doit être accompagnée d'une déclaration juridique exécutoire confirmant que tous les droits relatifs à la PI ont été redonnés à l'établissement universitaire/de recherche).	O	N
8. Si le candidat a déjà présenté avec succès une demande pour cette phase comprenant une PI similaire, expliquez en quoi cette PI est différente de la PI de la demande précédente :		

9. Pour la phase II : Est-ce que des candidats et/ou le BTT et/ou l'établissement sont affiliés à l'organisme partenaire cité dans la demande ou en sont propriétaires en totalité ou en partie?	O	N
Dans l'affirmative, est-ce que la propriété est 30% ou moins pour un seul candidat? Remarque : Pour deux candidats ou plus, la propriété conjointe doit être inférieure à 50%.	O	N
Veuillez fournir, dans la section « Informations supplémentaires » de ce formulaire, une liste de tous les propriétaires de la société et leur pourcentage de participation dans celle-ci. Veuillez noter que plus de 50% des parts et/ou des options d'achat d'actions dans la société ou l'organisation partenaire doivent être détenues par une ou des parties n'ayant pas de lien avec les candidats et/ou les établissements universitaires.		
10. Est-ce que l'un des candidats ou le BTT a des liens avec une entreprise ou une tierce partie qui compromettraient la liberté d'exploiter la PI?	O	N
Dans l'affirmative, expliquez :		
11. Est-ce que la PI fait partie d'une entente avec un organisme ou un établissement à l'étranger? Dans l'affirmative, veuillez fournir dans la section « Informations supplémentaires » de ce formulaire, une déclaration prouvant que des efforts raisonnables ont été déployés pour satisfaire au besoin d'un impact bénéfique au Canada. (<i>Candidats à la phase II : si l'entente a été conclue avec le partenaire, il faut inclure une déclaration expliquant la raison pour laquelle le chercheur n'a pas été en mesure de trouver un partenaire convenable au Canada avec lequel collaborer.</i>)	O	N
12. Pour les demandes multicentriques : A. Existe-t-il un protocole d'entente, une lettre d'entente ou l'équivalent entre les établissements?	O	N
B. Est-ce que cette entente entre les établissements précise la copropriété de la PI?	O	N
13. Qui détient actuellement la PI? Fournissez une liste des propriétaires si elle appartient à plus d'une entité ou d'un inventeur.		
14. Est-ce que la PI est de propriété exclusivement canadienne?	O	N
Dans le cas contraire, expliquez la répartition des pourcentages et l'accord à cet égard. (<i>Remarque à l'intention des candidats à la phase I : une partie canadienne doit posséder au moins 50% de la propriété intellectuelle proposée ou il doit y avoir en place une entente entre les établissements précisant comment la PI existante et la nouvelle PI seront gérées par des intervenants canadiens.</i>)		

Formulaire d'évaluation de la propriété intellectuelle – Informations supplémentaires

Candidat principal désigné : _____

Si nécessaire, veuillez utiliser cette page pour élaborer vos réponses aux questions ci-dessus.
